

*Politique économique du Gouvernement*  
**L'heure de faire des choix : pour une politique économique centrée  
sur la réindustrialisation de nos territoires**

**En réponse à la déclaration de politique générale du Premier ministre de ce mardi et avant l'examen du projet de loi de finances, le Club des ETI de Nouvelle-Aquitaine demande un cap clair en faveur de la réindustrialisation de nos territoires. Les ETI de la région souhaitent pouvoir continuer à jouer pleinement leur rôle de locomotives de leurs territoires et de leurs transformations environnementale et sociale.**

*Les ETI, acteurs clés de la réindustrialisation des territoires*

Ramener l'industrie au cœur des territoires est une réponse à de nombreux défis de la France :

- La **réduction de l'empreinte environnementale** de nos activités en limitant les transports et en améliorant la performance énergétique des entreprises, alors qu'aujourd'hui, 50 % de notre empreinte carbone est importée ;
- Le regain de **souveraineté et d'autonomie** sur des biens indispensables, le maintien de nos savoir-faire et de nos emplois à travers le made in France ;
- Le renforcement de la **cohésion territoriale** à travers les emplois et l'implication dans la vie locale.

Les Entreprises de Taille Intermédiaire sont les acteurs clés de cette réindustrialisation. Ces « grandes entreprises du coin » (250 à 5000 salariés, de 50 millions à 1,5 milliard d'euros de CA), à taille humaine et souvent familiales, sont majoritairement situées hors des métropoles, dans des villes moyennes ou en zones rurales, où elles sont les premiers pourvoyeurs d'emplois locaux directs et induits. **75 % des sites de production des ETI sont situés dans des communes rurales.**

Entreprises citoyennes très souvent innovantes elles s'engagent pleinement dans les **transformations énergétiques, sociales et environnementales** de leurs activités et de leurs territoires.

*Une stratégie économique forte pour lier décarbonation et compétitivité*

Pour leur permettre de jouer pleinement ce rôle, il est indispensable de libérer les ETI et de mettre en place **une stratégie économique adaptée**. Aujourd'hui, elles font face à une pression fiscale et administrative parmi les plus lourdes au monde : **plus de 400 000 normes, plus de 80 milliards d'euros d'impôts de production par an pour 35 milliards en moyenne en Europe...** en plus d'être soumises comme les autres entreprises à une situation d'instabilité géopolitique ou encore aux coûts de l'énergie.

Les ETI ont d'ores et déjà commencé à **geler leurs investissements** : 33 % des dirigeants interrogés ont suspendu leurs investissements, un sur quatre a suspendu ses embauches\*.

\*[Chiffres METI – Mouvement des ETI](#)

\*\*Rapport commandé fin 2023 au maire de Charleville-Mézières Boris Ravignon, et remis en mars 2024 au gouvernement

\*\*\* Bilan du 21 février 2024 de la Commission européenne

\*\*\*\* Baromètre européen des impôts de production 2024 de l'Institut Montaigne

**Il est urgent de relancer la machine économique**, notamment en accélérant le déploiement des plans de relance européens. Sur 724 milliards d'euros prévus, seuls 224, soit **un tiers, ont été versés aux États Membres**. En France ce sont 23,4 milliards d'euros qui ont été versés sur 40,3 milliards attendus. **Et ces fonds doivent être fléchés vers les Entreprises de Taille Intermédiaire : les ETI ne bénéficient qu'à hauteur de 5 % du plan France 2030 ! Le système ne fonctionne pas, de par sa complexité d'accès pour nos entreprises.\*\*\***

Mais il sera également important d'aller plus loin. Le **rapport Draghi** l'a souligné : il est urgent de libérer le potentiel d'innovation et d'investir massivement pour lier décarbonation et compétitivité, à travers une stratégie industrielle adaptée. Ce **sont 800 milliards d'euros qui seront nécessaires à la réindustrialisation verte du continent européen**.

### *Un projet de loi de finances sous surveillance*

Dans les débats budgétaires qui s'ouvrent aujourd'hui à l'Assemblée, les Entreprises de Taille Intermédiaire définissent les leviers indispensables pour maintenir leur impact :

- Le **Pacte Dutreil** doit être conservé pour maintenir l'actionnariat de nos entreprises en France, un enjeu majeur pour notre souveraineté économique. 63 % des PME et des ETI qui structurent et font le dynamisme économique de nos régions sont amenées à se transmettre dans les dix prochaines années.
- Un alignement **des impôts de production** vis-à-vis de nos voisins européens doit être réalisé en faveur de la réindustrialisation des territoires (Cotisation Foncière des Entreprises, Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises...) ; 4 % en France vs entre 1 et 2 % chez nos voisins.\*\*\*\*

### **Une proposition du Club : répartir les impôts de production (à hauteur de 35 milliards d'euros pour nous rapprocher des moyennes européennes) vers d'autres prélèvements fiscaux.**

- Le **Crédit Impôt Recherche** doit être maintenu afin que nos ETI gardent une longueur d'avance dans un marché mondial ultra concurrentiel. Il peut cependant être davantage fléché vers les PME et les ETI (les grandes entreprises représentent actuellement 38 % des dépenses contre 34 % pour les PME alors que ces dernières représentent 90 % des bénéficiaires potentiels).
- **Redonner les clés de l'économie aux Régions**, au plus près des entreprises, afin de limiter un millefeuille administratif qui coûte aujourd'hui 7,5 milliards d'euros à l'État et réduire la complexité\*\*.

Enfin, le Premier Ministre a annoncé la **création d'un « livret d'épargne Industrie »**. Le Club des ETI salue cette initiative et attend des précisions, en insistant sur l'importance **d'un accès simple pour les acteurs industriels**.

\*[Chiffres METI – Mouvement des ETI](#)

\*\*Rapport commandé fin 2023 au maire de Charleville-Mézières Boris Ravignon, et remis en mars 2024 au gouvernement

\*\*\* Bilan du 21 février 2024 de la Commission européenne

\*\*\*\* Baromètre européen des impôts de production 2024 de l'Institut Montaigne

### **A propos du Club des ETI Nouvelle-Aquitaine**

Premier Club ETI créé en région dès 2013 à l'initiative d'Alain Rousset, le Club des ETI Nouvelle-Aquitaine fédère aujourd'hui plus de 130 entreprises de toute la région, essentiellement dans les secteurs de l'industrie et des services à l'industrie. Elles représentent plus de 20 milliards d'euros de chiffre d'affaires et plus de 100 000 emplois dont 78 000 en région Nouvelle-Aquitaine. Lieu unique de connexion entre les dirigeants, le Club se veut un outil stratégique pour leur développement et pour la valorisation des ETI dans l'économie régionale et nationale. Il travaille en cohésion avec le METI (Mouvement national) et les 10 autres Clubs nés dans les autres régions.

<https://www.clubeti-na.fr/>

### **Contact**

---

#### **Grégoire Le Taillandier**

Délégué général du Club des ETI de Nouvelle-Aquitaine

[gregoire.letaillandier@clubeti-na.fr](mailto:gregoire.letaillandier@clubeti-na.fr)

06 19 38 32 97

\*[Chiffres METI – Mouvement des ETI](#)

\*\*Rapport commandé fin 2023 au maire de Charleville-Mézières Boris Ravignon, et remis en mars 2024 au gouvernement

\*\*\* Bilan du 21 février 2024 de la Commission européenne

\*\*\*\* Baromètre européen des impôts de production 2024 de l'Institut Montaigne